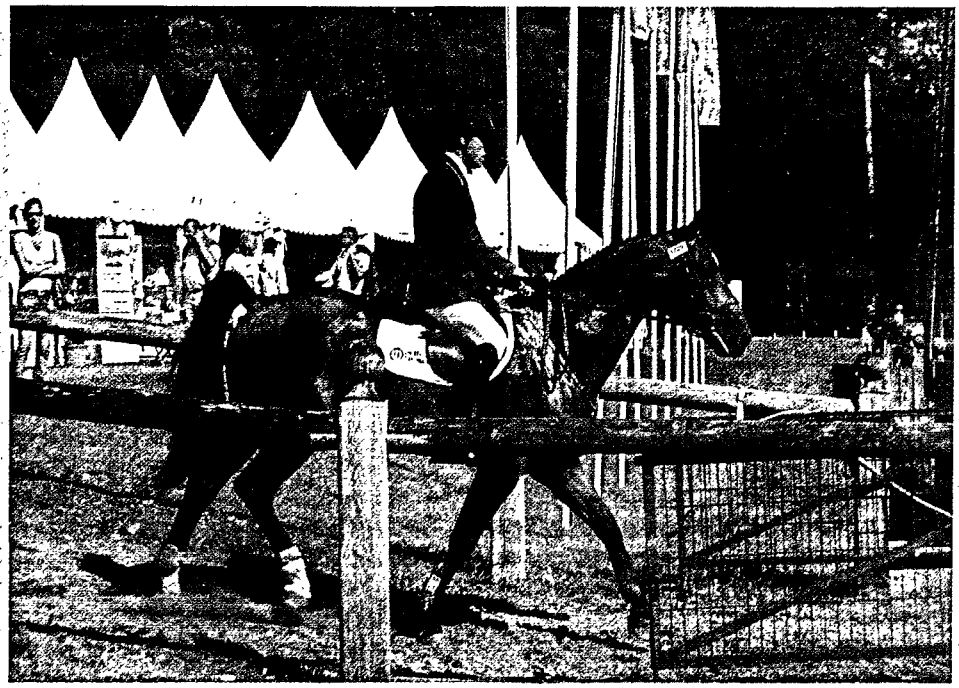
10427

LES ENCOURAGEMENTS À LA FILIÈRE :

premier tour d'horizon avec les socioprofessionnels

Après avoir demandé aux Haras nationaux de conduire une analyse technique des encouragements à la filière cheval, le ministère de l'agriculture a diffusé aux organisations socioprofessionnelles un résumé de cette analyse (repris dans ses grandes lignes dans équ'idée n°56). La FIVAL (fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail), les fédérations d'associations de race, la SHF (société hippique française) et la direction technique nationale de la FFE (fédération française d'équitation) ont ensuite été consultées lors de rencontres trilatérales Etat – Haras nationaux – organisme professionnel.



© LEDUC O.

De ces consultations ressortent essentiellement deux points partagés par l'ensemble des organismes. D'une part, le constat, dans son ensemble, ne fait pas débat, si bien même, qu'à l'exception de la SHF, les organismes consultés en restent à un diagnostic général et ne se penchent guère sur le détail de l'analyse par mesure. Le dispositif d'encouragements est ancien et n'est plus adapté aux enjeux actuels. La volonté de le repenser est largement partagée.

D'autre part, les encouragements ne représentent qu'une partie de la question. C'est la rénovation d'une politique du cheval intégrant l'ensemble des instruments publics, notamment le système d'identification, de soutien à l'étalonnage (notamment trait) et le dispositif d'organisation des concours d'élevage et de financement des associations nationales de race agréées (ANRA), qu'il faut viser à brève échéance.

Le leitmotiv de ces consultations est la valorisation des chevaux.

Encourager la qualité plutôt que la quantité, transférer les moyens de l'amélioration génétique vers la préparation des jeunes chevaux, prendre en compte la situation des différents marchés, y compris celui de la viande, telles sont les orientations qui ressortent de la plupart des consultations.

Plusieurs organismes mentionnent également le statut des bénéficiaires d'aide et la nécessité de réserver les financements publics aux professionnels – certains réglant le problème de la définition du professionnel en plaçant dans cette catégorie les personnes qui cotisent aux interprofessions.

A contrario, l'aménagement du territoire est le grand absent de la discussion. France Trait, qui réunit les associations nationales de races de chevaux de trait, s'inscrit logiquement en opposition au paiement de primes à des chevaux « registre », évacuant ainsi un peu rapidement l'enjeu lié à la présence de ces chevaux dans les zones de multiplication du sud et du centre de la France.

De même, la préservation de la biodiversité suscite un faible intérêt de la plupart des structures et une approche insuffisamment nuancée de la part de France Trait, qui n'aborde jamais la distinction entre petites races et grandes races de trait alors que seules l'Auxois, le Trait du Nord, le Boulonnais et le Mulassier Poitevin apparaissent réellement comme des races menacées. Il faut souligner cependant, sur ces deux problématiques, la contribution de la Fédération des Anes et Mulets qui identifie très bien ces enjeux.

Dans le détail, si la FIVAL, la SHF ou la fédération des ânes et mulets affichent de réelles priorités qui, mises en œuvre, se traduiraient par des arbitrages au sein de l'enveloppe « encouragements », la réflexion doit encore mûrir au sein des fédérations d'éleveurs de sport, de poneys et de trait, pour l'instant enclines à ménager la chèvre et le chou et à souhaiter des améliorations tous azimuts difficilement réalisables à moyens constants.

Certaines désirent, par exemple, harmoniser les primes concours sur tout le territoire et prendre en compte les spécificités régionales, orienter les aides vers les éleveurs tout en donnant aux associations les moyens d'agir, développer l'élevage professionnel mais pas au détriment des amateurs, ou encore étendre la prime au naisseur bien que le constat sur l'efficacité de cette prime soit, au mieux, extrêmement réservé.

Le constat à l'issue de ce tour d'horizon semble donc bien résumé par le souhait de la FIVAL qui demande du temps et un rapprochement des partenaires de la filière pour faire émerger une réelle politique du cheval. Cela paraît, en effet, indispensable pour que chaque structure parvienne à mûrir ses choix et à appréhender les enjeux dans leur globalité, sans limiter sa réflexion à son champ de responsabilité immédiat. ■

Caroline THAON D'ARNOLDI

n°58
10427